PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 10 mars 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14491

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant l'item suivant :

7.22 Désignation d'un responsable des services électroniques pour clicSÉQUR.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14492

Séance ordinaire du 24 février 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14493

Adoption du second projet de Règlement numéro 940-2025

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 940-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une salle de spectacles dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 940-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14494

Adoption du projet du Règlement numéro 942-2025

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 942-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 10 mars 2025 au 24 mars 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 24 mars 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet du **Règlement numéro 942-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14495

Adoption du premier projet de Règlement numéro 943-2025

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 943-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des unifamiliales isolées et jumelées dans la 166e Rue projetée et entre les 173e et 174e Rues projetées**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 10 mars 2025 au 24 mars 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 24 mars 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 943-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin , conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 940-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une salle de spectacles dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue**. L'assistante-greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION NO 25-14496

Adoption du Règlement numéro 938-2025

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 février 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 938-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements le long de la 10e Avenue dans le secteur de la 150e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 938-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14497

Adoption du Règlement numéro 939-2025

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 février 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 939-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété de la 1re Avenue dans une zone permettant les habitations multifamiliales**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 939-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14498

Adoption du Règlement numéro 941-2025

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 941-2025 modifiant le Règlement numéro 933-2024 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 941-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION NO 25-14499

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 27 février 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 052 401,66 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 052 401,66 $ couvrant la période du 14 février 2025 au 27 février 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14500

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 9 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
QUÉBEC ARBRE INC.	34 377,53 $
7762763 CANADA INC.	35 423,80 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **QUÉBEC ARBRE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **QUÉBEC ARBRE INC.**, le contrat **pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois débutant le 1er avril 2025**, pour un montant total de **34 377,53 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14501

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 9 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
7762763 CANADA INC.	36 769,01 $
QUÉBEC ARBRE INC.	37 884,26 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **7762763 CANADA INC. (ENTREPRISES KÉPASC)**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **7762763 CANADA INC. (ENTREPRISES KÉPASC)**, le contrat **pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics pour une période de 12 mois débutant le 1er avril 2025**, pour un montant total de **36 769,01 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14502

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager des bureaux du centre sportif Lacroix-Dutil pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SERVICE KVP INC.	51 159,28 $
BTS ENTRETIEN INC.	56 567,70 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICE KVP INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICE KVP INC.** le contrat **pour l'entretien ménager des bureaux du centre sportif Lacroix-Dutil pour une période de 24 mois débutant le 1er avril 2025,** pour un montant total de **51 159,28 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14503

Adjudication du contrat pour la tonte des pelouses des terrains sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour les saisons 2025 et 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
JR ENTREPRISES	26 768,48 $
LES PELOUSES DE BEAUCE INC.	64 949,37 $
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	65 788,70 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **JR ENTREPRISES** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **JR ENTREPRISES** le contrat **pour la tonte des pelouses des terrains sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour les saisons 2025 et 2026** pour un montant total de **26 768,48 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14504

Adjudication du contrat pour la fourniture de chaises pour la chapelle du centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 2 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.	16 348,01 $
BRASSARD BURO INC.	17 338,23 $

ATTENDU : que le montant soumis est pour l'achat de 65 chaises et que la demande de soumission prévoyait que la quantité réelle achetée pourrait varier à la hausse ou à la baisse afin de respecter les budgets et que suite à une discussion avec les différents intervenants au dossier, on convient de faire l'achat de 100 chaises ;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.** le contrat **pour la fourniture de 100 chaises pour la chapelle du centre culturel Marie-Fitzbach** pour un montant total de **25 150,78 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14505

Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements informatiques

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
CYBER3D	50 772,39 $
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	52 399,86 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER 3D)** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER 3D)** le contrat **pour la fourniture d'équipements informatiques** pour un montant total de **50 772,39 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14506

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un canon à neige

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SERVICES TECHNIQUES NG INC.	52 699,94 $
HKD SNOWMAKERS (TURBOCRISTAL INC.)	54 622,25 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SERVICES TECHNIQUES NG INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICES TECHNIQUES NG INC.** le contrat **pour la fourniture d'un canon à neige de marque Super Polecat** pour un montant total de **52 699,94 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14507

Acceptation de directives de changement pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par les consultants;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser les directives de changement A22, A29, A30, A31, A32, EL-08, RE-04, VE-03, VE-04R1, VE-06, S01, S04, AE05R1 pour ces travaux au montant de 82 300,83 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

A22 :	Surépaisseur de béton au bas de 2 colonnes sur l'Axe 1 à démolir :	677,05 $
A29:	Ajout d'une trappe d'accès au local Dépôt #114 :	503,43 $
A30 :	Annulation des travaux de peinture sur les nouveaux éléments en métaux ouvrés :	(2 900,00 $)
A31 :	Modifications aux plafonds du Corridor #115 :	3 664,03 $
A32 :	Modifications plafonds Sas 118 / Coordination boitiers ouvre-porte automatique :	2 624,45 $
EL-08 :	Modification du parcours du chemin de câble :	352,88 $
RE-04 :	Système de détection de fuite :	8 691,37 $

VE-03 :	Modification du positionnement et des dimensions des persiennes salle du personnel :	Sans frais
VE-04R1 :	Ajout de ventilation local des pompes :	640,07 $
VE-06 :	Déplacement d'un conduit de ventilation pour dégager le passage à la trappe d'accès au toit :	418,00 $
S01 :	Position ligne de vie et ajustement de la structure existante :	4 330,41 $
S04 :	Fissures, béton axe K-1 et infrastructure sous dalle :	53 402,21 $
AE05R1 :	Escalier de béton existant à refaire, modification de l'emplacement et de l'orientation de la borne-fontaine :	9 896,93 $

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14508

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période d'un an

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pour une période d'un an présentant les critères d'évaluation suivants :

1.	Description de la société :	25 points
2.	Expérience du chargé de projet :	30 points
3.	Compétence et satisfaction de l'équipe proposée :	30 points
4.	Assurance qualité :	5 points
5.	Biens livrables et facturation :	5 points
6.	Adresse de service :	5 points

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14509

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offre public pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

ATKINSRÉALIS CANADA INC.
ENGLOBE CORP.
GROUPE TRIFIDE INC.
SOLMATECH INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **ATKINSRÉALIS CANADA INC** ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **ATKINSRÉALIS CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention** au montant total de **25 231,26 $**, incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même la subvention à recevoir TECQ, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14510

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux de réaménagement du terrain de baseball et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux de réaménagement du terrain de baseball, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

BC2 GROUPE CONSEIL INC.
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.
ENGLOBE CORP.
PLURITEC LTÉE
EXPERTISE SPORTS DESIGN LG INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil adjuge à la firme **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux de réaménagement du terrain de baseball au centre sportif Lacroix-Dutil** au montant total de **132 911,10 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé aux grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14511

Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités ;

ATTENDU : que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de Saint-Georges confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2029 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2028-2029.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Saint-Georges devra faire parvenir une résolution de son conseil municipal à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

QUE la Ville de Saint-Georges confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium et des abrasifs traités nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Georges, pour les hivers 2025-2026 à 2028-2029 inclusivement.

QUE la Ville de Saint-Georges confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Georges s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Georges s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Ville de Saint-Georges reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14512

Mandat à Normandin Beaudry pour la révision du plan d'évaluation des postes cadres

ATTENDU : le mandat octroyé à Normandin Beaudry pour la révision du plan d'évaluation des postes cadres ;

ATTENDU : que les travaux sont toujours en cours et que ces derniers dépasseront l'estimation préliminaire de la somme de 25 000 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise jusqu'à un maximum de 50 000 $, plus toutes les taxes applicables, les dépenses reliées à ce mandat.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14513

Mandat à Innovision + inc. pour le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux

ATTENDU : que l'entreprise Innovision + inc. offre des services en matière d'impartition des processus électoraux et de géographie électorale par le recours aux technologies de l'information;

ATTENDU : que les services d'Innovision + inc. sont indispensables pour la préparation et le bon déroulement du processus électoral;

ATTENDU : que l'offre de services d'Innovision + inc. pour l'élection générale 2025 s'élève à 45 128,56 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate Innovision+ inc., pour le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux, le tout conformément à l'offre de services déposée au montant total de 45 128,56 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 45 128,56 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14514

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, en date du 24 février 2025, dans lequel elle recommande le paiement de la subvention à un organisme accrédité selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le premier versement de subvention à l'organisme accrédité suivant :

- Club de patinage artistique St-Georges 10 000 $

QUE la somme de 10 000 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14515

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles une superficie de 2071 m^2 du lot 3 125 169 ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le requérant pour lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles une partie du lot numéro 3 125 169, situé sur la 127^{e} Rue, d'une superficie de 2071 m^2 ;

QUE la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 3 avec sols pierreux et surabondance d'eau;
- Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants puisqu'aucune nouvelle résidence ne sera ajoutée ;
- L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisque la superficie en cause est minime et qu'aucune nouvelle unité foncière ne sera créée ;
- Il n'existe pas d'autres emplacements disponibles en dehors de la zone agricole qui permettrait d'agrandir le terrain résidentiel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14516

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11638, 1re Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire transformer l'extérieur du bâtiment situé au 11638, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation et des enseignes de l'extérieur du bâtiment situé au 11638, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14517

Vente d'un terrain dans le parc technologique à Maxi-Métal Inc.

ATTENDU : la demande de Maxi-Métal Inc., d'acquérir un terrain situé sur la 25e Avenue, dans le parc technologique, soit le lot numéro 6 660 621 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie, à Maxi-Métal Inc. au prix de 304 207,20 $ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT VINGT ET UN (6 660 621)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14518

Démission d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Sylvie Jolicoeur à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Sylvie Jolicoeur à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 19 février 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14519

Constitution d'un organisme à but non lucratif pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Georges, SportsQuébec et l'organisme responsable de la réalisation de la 61e Finale des Jeux du Québec à l'été 2027 ;

ATTENDU : que la Ville désire créer un organisme à but non lucratif pour réaliser l'évènement ;

ATTENDU : que la Ville désire que l'organisme présente une demande afin qu'elle soit considérée comme une « municipalité » au sens de la *Loi sur la taxe d'accise* et son équivalent provincial ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil convient de mandater le comité de transition de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027 afin de procéder à la création d'un organisme à but non lucratif qui aura la responsabilité de réaliser l'événement.

QUE ce conseil nomme, à titre de requérants et d'administrateurs provisoires, M. Michel Mercier, directeur associé du Service des loisirs et de la culture, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. SC., directrice générale et M. Jean-Philippe Vachon, directeur des études et de la vie étudiante du Cégep Beauce-Appalaches.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14520

Désignation d'un responsable des services électroniques pour clicSÉQUR

ATTENDU : la mise en place, par le gouvernement du Québec, de clicSÉQUR, un service d'authentification gouvernementale permettant de créer un compte pour accéder en toute sécurité aux services en ligne de plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville doit désigner une personne à cet effet en remplacement de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. SC., suite à sa nomination à titre de directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Georges, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministère du Revenu du Québec soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de février est déposé au conseil.

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 936-2025

L'assistante-greffière dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du *Règlement numéro 936-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, la réfection majeure de pavage, la réfection de voirie et l'acquisition d'un camion autopompe au montant de 6 961 785 $ et un emprunt du même montant* certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

PROCÈS-VERBAL DE L'AUDITION PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION TENUE LE 26 FÉVRIER 2025 RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11225, 1RE AVENUE

Le procès-verbal de l'audition publique du comité de démolition tenue le 26 février 2025 relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 11225, 1re Avenue est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE L'AUDITION PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION TENUE LE 26 FÉVRIER 2025 RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11235, 1RE AVENUE

Le procès-verbal de l'audition publique du comité de démolition tenue le 26 février 2025 relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 11235, 1re Avenue est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 ASSISTANTS-SURVEILLANTS SAUVETEURS ET 1 SURVEILLANT-SAUVETEUR ET MONITEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 5 assistants-surveillants sauveteurs et 1 surveillant-sauveteur et moniteur pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 3 mars 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 7 ANIMATEURS CHEFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 7 animateurs chefs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er avril 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur le forum régional en immigration et sur le sous-comité en ressources humaines avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, sur le comité de démolition et sur une rencontre de planification stratégique avec le Grand Marché Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de démolition et sur une rencontre de planification stratégique avec le Grand Marché Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le comité d'investissement commun du conseil économique de Beauce, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de démolition et par monsieur le maire Claude Morin sur le forum régional en immigration, sur le comité sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec, sur le comité de transition de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 et sur le comité de développement économique de l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Paul Morin demande s'il y a eu des développements quant à la fluoration de l'eau.

Monsieur le maire Claude Morin mentionne que le conseil n'a toujours pas reçu de recommandations de la santé publique, qu'une rencontre aura lieu prochainement avec des représentants de la santé publique et des professionnels de la santé et

que les citoyens seront invités à participer à cette rencontre. Il confirme le statu quo pour le moment.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 33, sur proposition de monsieur le conseiller Olivier Duval, appuyée par monsieur le conseiller Renaud Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

CYNTHIA RODRIGUE
Assistante-greffière

****